

## **Lettre de Antonio Barrette, Ministre du Travail, à M. Geo. Foster, gérant de Canadian Johns-Manville**

Québec, 21 avril 1949

M. Geo. F. Foster,  
gérant Canadian Johns-Manville,  
Asbestos, co. de Richmond,

Les journaux rapportent aujourd'hui que votre compagnie a donné avis à plusieurs de vos employés, qui sont actuellement en grève, d'évacuer les logements appartenant à la compagnie et qu'ils occupent présentement. Si cette nouvelle est exacte, je regrette la décision que vous avez prise. Comme ministre du travail, je vous demanderai de reconsidérer cette décision et de contremander lesdits avis. De plus, je suis autorisé à dire que le gouvernement est d'opinion que ces avis devraient être contremandés. Nous considérons que l'annulation de cet avis, dans les circonstances présentes, serait juste et appropriée.

(signé) Antonio Barrette,  
Ministre du Travail

Source : Contenu dans l'article « Ils devront passer sur le corps de votre curé », auteur non-identifié, *Le Devoir*, 22 avril 1949, p.4. Article transcrit par Julie Lafortune. Révision par Claude Bélanger.

© 2001 Claude Bélanger, Marianopolis College